



REPUBLIQUE FRANCAISE
COTE D'OR
MAIRIE DE LABRUYERE
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
MERCREDI 07 JUILLET 2021

Nbre de membres :

- afférents au Conseil : 11
- en exercice : 11
- présents : 10
- pris part à la délibération : 10

Date de la Convocation : 03/07/2021

Date d'affichage : 03/07/2021

Secrétaire de séance :
Stéphanie MERCEY-DOIGNIES

L'an deux mil vingt et un, le sept juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Céline GILARDET, maire de la commune.

Présents : Mesdames Emilie CAUVARD, Carole CHANTEGROS-TREIK, Céline GILARDET, Stéphanie MERCEY et Louise SARRASIN, Messieurs Jean-Michel CHARBONNIER, Sébastien DESOGERE, Laurent DUCHEMIN, Damien DOMINIQUE et Matthieu MICHAUD.

Excusée : Ge YOUA PAO.

Approbation du compte rendu de la réunion en date du 30/04/2021

Le Conseil Municipal **approuve** le compte rendu de la séance du 30 avril 2021

Adopté à l'unanimité par les membres présents: 10 pour, 0 contre, 0 abstention

Décisions prises par délégation de pouvoir accordée au Maire

Retour sur trois droits de préemption non exercés.

1. **Finances : point sur la situation.**

Le Conseil Municipal a pris en 2020, la commune avec peu de fonds sur les comptes et des emprunts suite à la réhabilitation de la mairie. Nous savions dès le début de notre mandat que nous avons peu de marges de manœuvre.

Il nous paraît important d'avertir les habitants qu'en juin 2021, la commune n'a pas pu honorer la facture du SIVOS de 19 000 €. Nous avons des rentrées régulières qui nous permettront de régler cette dette sur Juillet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide** de communiquer en toute transparence la situation financière de la commune.

Vote à main levée

Adopté à l'unanimité par les membres présents : 10 pour, 0 contre, 0 abstention

2. Personnel communal : départ de l'agent technique chargé de l'entretien des espaces verts.

Suite à des points réguliers faits avec le cantonnier sur les attendus, il a été convenu d'un commun accord de rompre le contrat PEC.

Face à la situation financière de la commune, il est décidé de ne pas reprendre de cantonnier pour cette année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide** de faire un rappel sur l'obligation qui incombe à chaque habitant d'entretenir devant chez soi (tonte, balayage...). Des journées d'entretien par les habitants de Labryère seront programmées jusqu'à la fin de l'année. Cette première journée aura lieu le samedi 17 juillet 2021, rendez-vous à 8 h à la mairie avec du matériel si possible (débrousailluse par exemple). Mme le maire fournira le carburant.

Adopté à l'unanimité par les membres présents : **10 pour, 0 contre, 0 abstention**

3. Point d'eau incendie : décision à prendre suite à la vérification par le SDIS

Suite à la vérification annuelle par le SDIS de nos bouches d'incendie, les deux mêmes bouches rue des Pâtis ne présentent pas de débit suffisant pour assurer la défense incendie. Après échange avec l'Officier expert en Défense Extérieure contre l'Incendie, notre obligation lors de ce constat et d'en prendre note et des chercher des solutions. Une des solutions est l'installation de citernes de rétention d'eau. Ces citernes sont subventionnées mais les finances de la commune ne nous permettent aucune nouvelle dépense que celles engagées à savoir la réfection de la rue du pont du bief et de la rue de l'issue, le défibrillateur et les jeux pour les enfants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **reporte** la recherche de solution à une situation plus saine financièrement pour la commune.

Vote à main levée

Adopté à l'unanimité par les membres présents : **10 pour, 0 contre, 0 abstention**

4 . Acceptation d'un don par un particulier et participation financière à une action de prévention.

Suite à un accident intervenu sur la route de Lechatelet, le conducteur pour dédommager des tracas occasionnés à fait un don de 300 € à la commune.

En parallèle, nous avons sollicité GROUPAMA pour une participation financière suite à l'achat d'un extincteur et d'équipements de protection individuel pour le cantonnier. Il nous a été attribué la somme de 122.95 €.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'accepter ces deux règlements.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte** d'encaisser ces deux règlements et donne pouvoir à Mme le Maire d'effectuer les démarches nécessaires.

Vote à main levée

Adopté à l'unanimité par les membres présents : **10 pour, 0 contre, 0 abstention**

5 . Grange aux dîmes : définir une date pour l'ouverture des plis de la consultation « Maître d'œuvre ».

L'appel d'offres concernant la consultation « Maître d'œuvre » pour le projet de la Grange aux dîmes s'est terminé le 24 juin 2021. Nous devons maintenant procéder à l'ouverture des plis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide de convenir** que la date d'ouverture des plis aura lieu le samedi 17 juillet à 11h00 après la journée d'entretien collective.

Vote à main levée

Adopté à l'unanimité par les membres présents : **10 pour, 0 contre, 0 abstention**

Informations diverses

- Vente d'un logement social détenu par HABELLIS sur notre commune. Nous attendons un retour d'Habellis quant à une date d'entretien à ce sujet.
- Sentiers de randonnée pédestre : suite à un courrier d'un club de Montagny-lès-Beaune, Mme le Maire a pris attache avec la Vice-Présidente tourisme de la Communauté de Communes de Rives de Saône qui a la compétence de l'entretien et du balisage de ces sentiers.
- Festivités du 14 juillet : le Conseil Municipal organisera un apéritif dans la cour de la mairie après la cérémonie. Le comité des fêtes prendra le relais à la mare avec l'organisation d'un barbecue.

Séance levée à 21 h 37

Le Secrétaire de Séance
Stéphane MERCEY-DOIGNIES

Le Maire
Céline GILARDET